

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : alysson-otis-boulianne-cssestuaire-gouv-qc-ca
<https://www.cadre21.org/membres/alysson-otis-boulianne-cssestuaire-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2024-12-08 21:16:06

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

5 étapes mais j'irais avec une de plus pour débuté : conscience d'information sur le sexto

1 amorce: lien entre eux, viens d'où comment

2 nature: le fameux pourquoi, a quoi cela répond comme besoin

3 intervention: Rencontrés les jeunes concerné (victime-lui reçu-témoins) et faire le protocole avec les grilles

4- Quel est l'étendu des évènements, la propagation est elle a grande échelle ou rester privé.

5- Type implication , volontaire ou forcé

Cela va m'orienté sur les interventions présent avec le partenariat de la police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1: s'il y a pas de collaboration lors des rencontres préliminaire afin de recueillir de l'information. nous nous dirigeons vers la police sans attendre. pas de chance a laissé

Même si c'est des j'ai entendu dire il faut le prendre au sérieux et poussé afin de savoir les vrais informations

2: Toujours validé ce qui est la pornographie juvénile pour le jeune et si cela en est vraiment.

On est pas l'endroit pour faire les interrogatoires de la police on n'y est pas mandater

3: si c'est le parent qui nous informe son jeune distribue ses photos a une autre personne plus âgée lui référer a la police.

si menace de propagation allé tout suite avec la confiscation du cellulaire et appel à la police

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Les interrogatoires avec les jeunes, les questionnés et s'affirmé lors des choix d'intervention.

NE pas avoir peur d'aller avec la police a ce sujet.

Les discussions avec les parents